



CA_DEL250401_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation :

Affichage liste délibérations :

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2024, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 207 654,20 €.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 69 096,00 €.

Les restes à réaliser en dépenses investissement s'élèvent à 693,62 €.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement. Le montant des restes à réaliser étant couvert par l'excédent dégagé de la section d'investissement, il n'y a aucun besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 207 654,20 € au compte de recettes 002 «excédent de fonctionnement reporté».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 69 096,00 € doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2024	Affectation au budget primitif 2025	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	207 654,20 €	207 654,20 €	002- Excédent de fonctionnement reporté
Section d'investissement	69 096,00 €	69 096,00 €	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.